

Liste des équipements à avoir à bord lors d'une régata en France

Equipment imposé par les règles de classe

- Une ancre et chaîne d'un poids minimal de 5kg total.
- Bout de mouillage de 40m minimum et diamètre 8mm.
- Un seau de 9L minimum
- Une pompe de cale manuel (livré en série sur les J70 européens)
- Un kit de premier secours
- Une VHF
- Un dispositif flottant prêt à être jeté à la mer
- Un moteur hors bord fonctionnel d'un poids minim de 12kg.
- Un gilet d'aide à la flottabilité tel que défini par les normes : EN 393, ISO 124020-5 (Level 50), ou USCG Type III. (50 newtons)

Equipment imposé par la division 240 des affaires maritimes **pour des régates à moins de 6 miles , dans le cadre des exemptions négociées par la FFV**, il s'agit de l'armement basique

- Un gilet de sauvetage par personne d'une flottabilité de 50N minimum.
- 1 ligne de mouillage
- 1 extincteur par moteur
- 1 boule noire de mouillage
- Des feux de navigation si navigation de nuit
- 1 pavillon national
- Pavillon N et C

Si vous naviguez à de 2 à 6 milles sous votre propre responsabilité, vous devez avoir un bord l'armement de sécurité côtier !